ID: 069-216901769-20220927-DE2022092710-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-09-27/10

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 19 Votants: 24

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents: Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Anne-Sophie DEVAUX, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS, Daniel ABAD, CHATAIN Bernard, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE

Membres absents ayant donné pouvoir : Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE, Brice DEVIF donne pouvoir à Véronique CORNU, Mélanie TRAVIER donne pouvoir à David ZERATHE, Catherine CERRO donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Gérard MAGNET donne pouvoir à Stéphane PITOUT, Nicolas SAVOY donne pouvoir à Nicolas TRICCA

Membres absents: Malo TRICCA, David ZERATHE

Service instructeur: Urbanisme

#### Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 21/09/2022

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 05/10/22

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : OU//10/27

- et publication du : 05/10(22

Arnaud SAVOIE, Maire



OBJET: ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) A MONSIEUR Maurice BERNARD (dossier OPAH 004-22 / Soucieu-en-Jarrest).

Monsieur Stéphane PITOUT, 1e adjoint au Maire, en charge de l'urbanisme, de la voirie, des bâtiments et de l'ITS expose :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu-en-Jarrest.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes, et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Depuis le 11 septembre 2018, la Convention d'OPAH-RU signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Soucieu-en-Jarrest.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 20% du montant des travaux plafonné à 30 000 € HT, soit 2 080 € à Monsieur Maurice BERNARD, propriétaire occupant de sa résidence principale située 9 rue des Grillons à Soucieu-en-Jarrest, pour des travaux d'économie d'énergie d'un montant subventionnable de 10 400 € HT.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Installation d'une pompe à chaleur Air/eau.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune et permettent un gain énergétique de 43 %.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :



ID: 069-216901769-20220927-DE2022092710-DE

- 4 680 € de l'Anah.
- 2 080 € de la commune de Soucieu-en-Jarrest.
- 1 250 € de la COPAMO.
- 500 € du Conseil Départemental.

#### Le Conseil Municipal est ainsi invité à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 2 080 € à Monsieur Maurice BERNARD, dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située à Soucieu-en-Jarrest,
- Autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'agrément de l'Anah,

Vu la délibération n° 65/18 du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 portant approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU), et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières de l'OPAH-RU,

Vu la demande déposée par Monsieur Maurice BERNARD, relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située 9 rue des grillons à Soucieu-en-Jarrest,

Vu la décision d'attribution de la COPAMO n° 246/22, en date du 13 juillet 2022,

### Considérant les travaux envisagés :

Installation d'une pompe à chaleur Air/eau.

Considérant le montant des travaux subventionnables de 10 400 € HT,

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la prime aux travaux d'amélioration de la performance énergétique prévue par la Commune,

Considérant que la commune de Soucieu-en-Jarrest attribue une aide de 20% du montant des travaux subventionnables plafonné à 30 000 € HT,

Considérant que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune,

# Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 080 € à Monsieur Maurice BERNARD dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située à Soucieu-en-Jarrest,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2022, compte 20422,
- DIT que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOI